

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième (390<sup>e</sup>) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le lundi 25 mars 1996, à la salle Henri-Audet du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

---

RESOLUTION 390-CA-3403  
relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur François Soumis

---

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 362-CA-3059, 28 mars 1994) ;

CONSIDERANT la recommandation du Comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières auprès du Recteur ;

CONSIDERANT la proposition du Recteur ;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à Monsieur François Soumis

- pour son engagement professionnel dans le secteur des affaires sociales et administratives ;
- pour l'importance, la longévité et la qualité de sa contribution au développement et à la gestion du Régime de retraite de l'Université du Québec ;
- pour son apport tout à fait particulier à l'élaboration et au développement du patrimoine bâti de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(Référence : CA-96-03-25.02)

Original signé par :

André Brousseau  
Vice-recteur et secrétaire général